

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de l'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 25 Décembre 1876.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, etc.), departure times, and arrival times for various routes.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 11 mai.

Nous connaissons les déclarations faites devant la Chambre par le Ministre de l'Intérieur. Depuis nous avons lu le discours de M. Gambetta. L'orateur républicain a dit qu'il avait un devoir supérieur à remplir, parce que le mal causé par l'agitation ultramontaine, dans le pays, est arrivé à ce point de diviser profondément les citoyens, d'alarmer la France, d'inquiéter l'Europe. J'affirme que, de toutes parts, on livre assaut à l'Etat; on lui fait des brèches, au nom de la religion; et c'est pourquoi il n'y a, au fond de tout cela, que de pures questions politiques.

Il est remarquable, en effet, que depuis 1870, au lendemain de nos désastres, au milieu même des ruines qui s'étaient accumulées autour de nous, que cette pensée et ce plan politique, réfugiés sous le manteau de la religion, aient apparus. Il n'en est pas moins digne d'attention que ce soient les mêmes hommes qui, dans notre pays, mènent l'assaut contre les institutions, contre la Révolution de 1789, contre ses conquêtes, qui sont en même temps à la tête des comités catholiques, des associations, et qui, mêlant à ces activités, avec une infatigable et opiniâtre activité, la diplomatie et la religion, le parlementarisme et la bienfaisance, font de toutes ces idées associées un levier, que dis-je, un bélier, qu'ils poussent contre la citadelle de l'Etat.

Pourquoi faire? Est-ce vraiment pour amener la paix parmi les hommes, pour y faire fleurir un dogme, pour mettre telle religion au-dessus de telle autre? Non! C'est pour servir des ambitions, des desseins de suprématie politique. M. Gambetta a fait voir comment les hommes politiques qui s'étaient discernés, à une époque tout à fait triste et troublée, le nom d'hommes du gouvernement de combat, sont les mêmes qui, à l'heure actuelle, se trouvent à la tête de cette agitation, signent des pétitions, prononcent des discours qui n'ont d'autre but que de pousser à une levée de boucliers dans ce pays. Ce sont les mêmes hommes qui, au lendemain de l'allocation pontificale du 12 mars, rendent visite à M. le Ministre des Affaires étrangères pour le sommer de s'expliquer sur les relations de la France avec l'Italie et avec le Saint-Siège, qui réunissent à Paris, au lendemain de cette allocation, tous les délégués des comités de France.

Puis, dans une apostrophe pleine d'éloquence, M. Gambetta a dit :

Voilà où nous en sommes. Eh bien, sommes-nous véritablement des novateurs quand nous venons dire, non pas au nom de nos idées républicaines, ce serait notre devoir, non pas au nom de la démocratie française, ce serait notre mission, mais au nom des droits imprescriptibles des sociétés qui veulent rester maîtresses d'elles-mêmes. Sommes-nous des novateurs quand nous venons dire qu'il est temps de rappeler au respect des lois, et de réintégrer dans la position inférieure et subalterne qu'elles doivent occuper dans notre société les églises telles qu'elles soient?

Sommes-nous des hommes passionnés quand nous venons demander l'application des lois qui ont été appliquées par M. de Vatimesnil, par M^{rs} Frayssinous, par le gouvernement de Charles X, par le gouvernement de Louis-Philippe, par l'Empire? Proclamez donc qu'à vos yeux il n'y a que la République qui ne soit pas en état de légitime défense, que vous n'êtes qu'une faction montante à l'assaut du pouvoir.

Le sentiment de la Chambre est fait, et quelque précision qu'elle mette dans sa sentence, elle ne satisfera qu'à moitié la conscience nationale indignée, révoltée d'être ainsi périodiquement agitée par des hommes qui ne relèvent que de l'étranger...

On nous disait qu'on redoutait l'effet de ces discussions, de ces révélations pour les élections prochaines. Ah! je crois bien que vous, les partisans du cléricalisme, vous les redoutez. Vous tremblez de venir devant le suffrage universel, devant le paysan français; vous sentez, vous avouez qu'il y a une chose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce pays, répugne au paysan de la France : c'est la domination du cléricalisme.

Après ce discours qu'il faudrait lire tout entier pour en apprécier la valeur, et que l'Assemblée nationale a accueilli avec les plus chaleureux applaudissements, l'ordre du jour suivant, proposé par MM. Laussedat, Leblond et de Marcère, a été voté par 346 voix contre 144.

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'Etat,

« Invite le Gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose,

« Et passe à l'ordre du jour. »

Voilà à quoi ont abouti les exagérations du parti clérical.

La Chambre a passé à la discussion d'au-

— Pour le moment, répliquai-je, c'est à monsieur le marquis que j'ai affaire. J'amène quelqu'un qui veut lui causer...

Il avait suivi la direction de mon geste, il reconnut le lieutenant qui s'avancé.

— Tout à vos ordres! fit le vieillard en désignant un siège.

Mais le jeune homme, après s'être incliné en manière de refus :

— Il s'agit d'une révélation qui m'est personnelle, et devra peut-être rester un secret entre nous...

Le marquis se leva.

— Venez!

Il se dirigeait vers sa chambre, je l'y précédaï vivement pour allumer les flambeaux.

Après les avoir posés sur la table, je voulus m'éloigner.

— Je n'ai pas de secret pour ce vicil ami... permettez-vous qu'il reste? demanda mon maître.

— Soit! fut la réponse.

Ils s'assirent en face l'un de l'autre.

Les bougies, placées sur la table qui les séparait, mettaient leurs visages en pleine lumière.

Sur celui du vieillard, un curieux intérêt. Rien de plus.

Le jeune homme paraissait lutter contre une souffrance intérieure. Il était grave, et très-pâle.

Après un instant de silence, l'entretien commença.

— Oh! cette scène... je vivrais cent ans que je n'en oublierais pas un détail!

tres questions. Elle a voté, par 376 voix contre une, et par 321 contre 9, quelques crédits supplémentaires, dont 29 millions pour amortir la première délibération du projet de loi sur l'organisation municipale. Elle a voté, sans presque les discuter, les 28 premiers articles du projet qui en a 62; les articles 20, 21, 22 et 23 ont été renvoyés à la commission.

M. Talandier avait proposé un amendement demandant la rétribution des fonctions municipales et la nomination des maires par les conseillers municipaux. Cet amendement, combattu par M. Jules Ferry, soutenu par M. Naquet, a été rejeté par 240 voix contre 218.

La dernière séance de la Chambre a été déplorable au point de vue de sa dignité.

Deux questions avaient été posées au Gouvernement, l'une relative à la révocation de la sœur institutrice et du maire de St-Léger-lès-Vauban, l'autre ayant pour objet un article d'un journal de Nancy, dirigé contre l'empereur de Russie. Les bonapartistes en ont profité pour insulter le Ministre de l'Intérieur et les députés de la gauche, ils en ont été quittes pour un rappel à l'ordre.

Le Sénat a pris en considération une proposition de loi relative à la répression du duel, et adopté le livre 1^{er} du Code rural, à part quelques articles qui ont été réservés. La Chambre haute a également voté la loi sanctionnant une convention consulaire entre la France et la Grèce. La discussion sur la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux chemins ruraux a été renvoyée à lundi.

L'élection législative qui a eu lieu dimanche dernier dans la deuxième circonscription de Saint-Malo a eu pour résultat la nomination du candidat républicain. M. Durand a été élu par 7,347 voix contre M. de Kerloguen, légitimiste et clérical, qui n'a obtenu que 4,975.

Bulletin de la guerre.

Les Russes ont continué à s'avancer sur le Danube, occupant les points stratégiques de la rive roumaine.

Les monitors turcs qui croisent autour de Braïla ont échangé des coups de canon avec les batteries russes. Les navires turcs ont dû se retirer. Huit canonniers russes ont été lancés à Galatz. Six autres ont dû être transportés par terre à Kilia, ville fortifiée située sur le sol roumain, à quelques kilomètres de l'embouchure du Danube.

Un autre monitor ture descendant le Danube a es-

sué le feu des batteries russes de Reni, batteries élevées au confluent du Pruth et du Danube. En se retirant, le monitor a lancé quelques bombes dans la ville d'Ibraïla.

D'autres engagements sans importance ont eu lieu sur le Danube dans les environs de Galatz, Reni et Kilia, où les monitors turs font de fréquentes apparitions et échangent des coups de canon avec les batteries russes établies le long du fleuve.

La flotte turque est arrivée devant Odessa. Les Russes avancent sur la route de Jassy à Roustchouk, où sont arrivés à Rymnik et à Bouzco, villes situées à peu près au centre de la Roumanie.

Les premières colonnes du centre de l'armée commandée par le grand duc Nicolas campent auprès de Bucharest. D'après une dépêche de cette ville, les Turcs ont bombardé Khalafat, ville roumaine située sur le Danube, en face de la forteresse de Widdin. Les batteries roumaines ont répondu.

Les Russes continuent à entrer en Roumanie par Léovo, ville située aux bords du Pruth, sur la route de Kischeneff à Galatz. Un télégramme de cette ville annonce que les mouvements des Russes sont ralentis par le débordement du fleuve.

En Asie, les Turcs se retirent devant les Russes. Le général en chef Moukhtar-Pacha qui était à Kars avec ses troupes, craignant de voir couper ses communications entre cette ville et Erzeroum, son quartier général, par un mouvement tournant des Russes, s'est retiré en laissant une assez forte garnison à Kars et à Bardes. Bardes se trouve sur la route de Kars à Erzeroum à égale distance des deux villes. Les Russes ont investi la forteresse de Kars, des batteries de siège sont en position.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 9 Mai 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— CHARPENTIER Léon-Eugène, 49 ans, charretier de labour, demeurant à Fontaine-la-Rivière; 4 mois de prison et aux dépens, pour vols.

— BRIGATEUR Gaspard-Frédéric, 47 ans, conducteur de bestiaux, né à Cléry (Loiret), sans domicile fixe; 15 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage et rébellion et ivresse manifeste sur la voie publique.

— VANDELVEDE Caroline, 27 ans, né à Oosterzeele (Belgique), sans domicile connu en France; 8 jours de prison, 46 fr. d'amende, pour outrage, 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste sur la voie publique, et aux dépens.

* * Les travaux de la session de mai du Conseil municipal de notre ville, commenceront lundi prochain.

— Un fils! s'écria le vieillard, ah!... je me souviens... Pauvre enfant! je fus impitoyable envers lui... sa mère lui aura appris à me haïr!

Déjà le lieutenant l'interrompait :

— Non! même pendant l'agonie, elle lui recommandait encore, si jamais il retrouvait son grand-père, de le vénérer, de l'aimer...

— Mais il a donc aussi perdu sa mère? demanda le marquis.

La réponse fut :

— Avant d'avoir abordé en France, et se croyait orphelin.

L'expression d'un tardif remords passa sur la physionomie du vieillard.

— C'est lui qui vous envoie, n'est-ce pas? reprit-il avec une soudaine impatience. Vous êtes son ami! Il doit avoir à peu près votre âge?

— A peu près! répondit le jeune homme, qui jusqu'alors s'était contenté d'un geste affirmatif et qui souriait d'un étrange sourire.

Mais je regardais surtout mon vieux maître, dont les angoisses commençaient à m'effrayer.

Tout palpitant, il multipliait ses questions.

— Et vous dites qu'il est au nombre de vos camarades!... Parmi ceux-là, peut-être, qui, tout à l'heure, ont combattu sous mes yeux?... Le blessé!...

— Rassurez-vous... Ce n'est pas celui-là...

— Mais alors pourquoi tarde-t-il?...

— Il n'osait pas... il attend...

— Oh! qu'il vienne... Amenez-le moi... Courez!... balbutiait le marquis éperdu.

Le lieutenant avait fait un pas comme pour obéir.

Feuilleton de l'Abeille

(5) DU 12 MAI 1877.

LA BALLE D'ÉNA

IX

Je m'étais levé pour obéir. Avant de me suivre, il donna quelques ordres à ses compagnons, sans doute relativement au départ.

Nous regagnâmes en silence le château, le salon.

Entre les lits adossés contre la muraille, sœur Agathe et le chirurgien étaient assistés par deux nouveaux venus, le curé du village et l'instituteur. Personne autre ne se dérangea, le premier jour du moins, tant qu'il y eut péril. Que voulez-vous, Monsieur? On a tant semé de la graine d'égoïsme!

Dans l'embrasure d'une fenêtre, sous la clarté d'une lampe, on voyait les mains actives d'Irène déchirer du linge pour les pansements. Notre servante et la femme du jardinier faisaient de la charpie. Mon vieux maître les secondait dans ce travail.

Comme la porte restait plongée dans l'ombre, on n'aperçut d'abord que le bonhomme Nicolas.

— Viens! me dit Irène, viens lire la réponse du père... et surtout les quelques mots à mon adresse : « C'est bien! je suis content de toi, ma fille! »

* Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'au concours musical de Dourdan, dont nous rendons compte plus loin, la Fanfare municipale d'Etampes a obtenu deux médailles, un 1^{er} prix de sol (médaillon de vermeil grand module), et un 2^e prix d'exécution (médaillon de vermeil).

La petite fanfare de l'Ecole mutuelle d'Etampes (directeur M. Fabian), qui concourait pour la première fois, a obtenu une médaille.

* Avant-hier, dans l'après-midi, un chien atteint d'hydrophobie a traversé notre ville, et a mordu plusieurs animaux sur son passage. M. Lecourieux, maître marbrier, s'arma d'un fusil, courut à sa poursuite, et il fut assez heureux pour l'atteindre et le tuer au hameau de Villesauvage. Le corps de cet animal a été rapporté à Etampes pour être soumis à l'examen d'un vétérinaire. M. Lemaitre, appelé à faire l'autopsie du cadavre, a constaté dans son rapport que ce chien était effectivement enragé.

Voici le signalement de l'animal : chien de berger, âgé de treize à quatorze ans, poil jaune et long.

Les propriétaires des chiens mordus sont : MM. Batsalle, rue Saint-Martin, 70; Drouet Paulin, rue des Belles-Croix, 46; Urseau, rue des Belles-Croix, 13; Lecourieux, rue du Haut-Pavé, 30; Pillas, rue du Haut-Pavé, 22; Marmet, rue de Saclas, 3; qui, tous, ont fait abattre leur chien.

N'oublions pas, en terminant, de constater que c'est la seconde fois que M. Lecourieux se dévoue en pareille circonstance, et c'est à son courage que nous devons la mort de deux chiens enragés, tués par lui.

Musée d'Etampes.

On nous promet pour chaque mois un extrait du procès-verbal de la séance de la Commission de notre Musée.

Nous donnons aujourd'hui l'extrait de la séance du 2 avril dernier.

Dons nouveaux :

Deux doubles tournois trouvés dans un jardin contigu au bois de Guinette, l'un de Louis XIII, 1638, l'autre de Gaston d'Orléans, 1639, avec le lambel au-dessus des trois fleurs de lis, donnés par M. Simon, marchand de vins à Etampes.

Double tournois Louis XIII, 1615, trouvé sur la sente de Bonnevaux, dans le réglage des gravois, donné par M. Merlin, cantonnier.

Un heurtoir en fer forgé et sa plaque, provenant d'une maison rue Evevard, du xv^e siècle, posé sur drap rouge, offert par M. Mercier père, propriétaire à Etampes.

Un meneau de fenêtre du xi^e siècle, avec chapiteau caractéristique; — un chapiteau de pilastre ionique trouvé dans la caserne de la Gendarmerie, d'une très-belle exécution, et qui pourrait remonter à la Renaissance; — un fût cannelé, le tout donné par M. Labbé fils, propriétaire à Etampes.

Un cadran solaire sur ardoise de 25 millimètres d'épaisseur, daté de 1746; il contient, outre les heures avec demies et quarts, des indications sur les signes du zodiaque, sur les solstices et sur les divisions du jour connues sous les noms de none, sexte et tierce. Ce cadran provient du château d'Artondu, commune d'Ormeau-la-Rivière, donné par M. Godin, mesureur à Etampes.

Une médaille de la corporation des porte-faix d'Etampes, accordée par M^{me} la duchesse d'Angoulême le 27 février 1815, xxi^e année du règne de Louis XVIII, offerte par M. Chaudé, membre de la Commission.

Deux nouvelles meules gallo-romaines perforées, provenant de Saint-Yon (Seine-et-Oise), et offertes par M. Collas, de Rimoron.

Un tableau classé de couchyliologie fossile de Morigny, donné par M. Maxime Legrand, d'Etampes.

En plus des dons, la Commission a fait l'acquisition d'un broc en étain trouvé à 25 mètres de profondeur dans un puits de Faverolles, commune de Beaudreville (Eure-et-Loir), dans une propriété de M. de la Tullaye. Ce broc est évidemment du même type que ceux dont les débris ont été retirés du puits du donjon de Guinette. Il porte deux marques, l'une au fond intérieurement, et l'autre sous le couvercle à charnière.

ANGERVILLE. — Un incendie a éclaté dimanche dernier, chez M. Guénéé, propriétaire à Angerville.

On s'est rendu maître du feu en deux heures.

Une meule de paille et un hangar ont été brûlés.

Les pertes sont évaluées à 500 fr. environ; elles sont couvertes par l'assurance La Mutuelle.

Les nouveaux pompiers d'Angerville ont fait sérieusement leur devoir. Ceux de Pussay avaient été mandés, mais leur concours n'a point été nécessaire.

Mais se retournant tout à coup, le visage inondé de larmes :

— Et s'il était là... devant vous... à vos pieds!... Je suis Henri de Bruneval!...

Déjà le marquis l'avait relevé, l'étreignait dans ses bras.

— Mon enfant!... Ah! pardon de ne pas t'avoir deviné! pardon!

XI

Le bonhomme Nicolas, suffoqué par l'émotion, avait dû faire une nouvelle halte dans son récit.

Il l'acheva en ces termes :

— D'après ce que vous me voyez en ce moment, rien que par le souvenir, jugez, Monsieur, jugez de ce que ce fut alors!

Je me démenais, je tressautais, je pleurais comme une bête!

Une bête, oui! Comment ne l'avais-je pas reconnu plus tôt?

Il ressemblait, non pas à son père, mais à son grand-père, que c'était merveilleux! La même taille, le même air, le même sang... Monsieur le marquis, quoi! avec soixante ans de moins.

Mon vieux maître, cependant, s'était évanoui.

Nos soins lui firent promptement reprendre connaissance.

La mémoire de ce qui venait de se passer revint aussitôt. Il comprit notre inquiétude et s'écria :

— Mais ne craignez donc rien : on ne meurt pas de joie!

BAULNE. — Le nommé Gaurat (Philippe-Raphaël), habitant de la commune de Baulne, avait depuis longtemps des habitudes d'intempérance. Il s'est suicidé, par strangulation, dans le grenier de la maison qu'il occupait. On dit qu'il ne jouissait plus de ses facultés mentales.

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Classement des Chevaux et Mulets pour la mobilisation de l'armée.

ITINÉRAIRE DE LA COMMUNE.

Canton d'Etampes. — 14 communes.

Noms des communes.	Nombre de chevaux.	Nombre de jours.	Dates.
Etréchy.....	89		
Chaufour.....	45		
Mauchamps.....	13	1	15 mai.
Souzy-la-Briche.....	21		
Villeconin.....	59		
Boissy-le Sec.....	50	1	16 mai.
Boutervilliers.....	49		
Brières-les-Scellés.....	24		
Etampes.....	216	1	17 mai.
Saint-Hilaire.....	41		
Chalo-Saint Mars.....	91	1	18 mai.
Ormeau-la-Rivière.....	36		
Morigny.....	75		
Bouville.....	51	1	19 mai.
TOTAUX.....	770	5 j.	

Canton de Milly. — 17 communes.

Courdimanche.....	41		
Maisse.....	58	1	21 mai.
Puisselet-Marais.....	24		
Valpuseaux.....	61		
Mespuits.....	21	1	22 mai.
Champmoiteux.....	25		
Brouy.....	26		
Boigneville.....	38	1	23 mai.
Prunay-s.-Essonnes.....	42		
Gironville.....	32	1	24 mai.
Buno-Bonnevaux.....	37		
Oncy.....	49		
Milly.....	136	1	25 mai.
Courances.....	36		
Moigny.....	49	1	26 mai.
Dannemois.....	46		
Soisy-sur-Ecole.....	59	1	28 mai.
TOTAUX.....	690	7 j.	

Canton de La Ferté-Alais. — 18 communes.

Videlles.....	57		
Mondeville.....	33	1	29 mai.
Baulne.....	39		
La Ferté-Alais.....	49		
Itteville.....	58	1	30 mai.
Bouray.....	33		
Guigneville.....	24		
Cerny.....	62	1	31 mai.
D'huison.....	40		
Boutigny.....	45		
Vayres.....	24		
Orveau.....	8		
Boissy-le-Gâté.....	28	1	4 ^{er} juin.
Villeneuve-s.-Auvers.....	37		
Auvers-St-Georges.....	46		
Chamarande.....	22		
Torfou.....	18	1	2 jun.
Lardy.....	28		
TOTAUX.....	618	5 j.	

Canton de Méréville. — 20 communes.

La Forêt-St-Croix.....	43		
Bois-Herpin.....	9		
Roinvilliers.....	44	1	4 juin.
Blandy.....	25		
Abbeville.....	44		
Arrancourt.....	19		
Marolles.....	44	1	5 juin.
Fontaine-la-Rivière.....	40		
Saint-Cyr-la-Rivière.....	48		
Estouchés.....	19	1	6 juin.
Méréville.....	108		
Angerville.....	108	1	7 juin.
Monnerville.....	36		
Pussay.....	44	1	8 juin.
Thionville.....	43		
Congerville.....	17		
Chalou-Moulineux.....	38	1	9 juin.
Guillerval.....	53		
Saclas.....	38		
Boissy-la-Rivière.....	33	1	11 juin.
TOTAUX.....	670	7 j.	

Son petit-fils était là, agenouillé devant lui, les mains dans ses mains, le cœur contre son cœur.

Il l'embrassait encore, toujours; il ne pouvait en rassasier ni ses lèvres, ni ses yeux.

— Ah! balbutiait-il avec un rire coupé de sanglots... ah! le bon Dieu est bon!... Je ne suis plus seul, et ma race ne s'éteindra pas... Frémissez comme moi d'orgueil, vieilles murailles!... Voici un vrai Bruneval!...

Puis avisant Irène que le bruit avait attiré sur le seuil :

— Viens! lui dit-il, consolation de mes mauvais jours! Une part dans mon bonheur te revient de droit. Viens!... Je te présente le comte Henri, mon petit-fils!...

Henriot, c'est ma fille d'adoption!... Il faudra l'aimer comme un frère!

Et sans nous permettre une parole, tout d'un trait, d'abondance de cœur, il raconta ce qu'Irène avait été pour lui, ce que j'avais été moi-même. L'histoire des vingt dernières années, quoi! Elles furent connues par le comte de Bruneval ni plus ni moins que s'il n'eût jamais quitté le vieux manoir!

Je vois encore Irène écoutant tout cela. Le plaisir qu'elle en éprouvait, son sourire, les larmes qui brillaient dans ses yeux la rendaient mille fois plus charmante.

Le marquis termina par ces mots adressés tout à la fois au petit-fils qu'il venait de retrouver, à celle que depuis longtemps il appelait sa fille :

— Entre frère et sœur, mes enfants, on se donne au moins la main!

Ils s'embrassèrent d'obéir.

Les séances commenceront à la Mairie, ou sur l'emplacement désigné par le Maire, à sept heures du matin. Les autres heures seront fixées par les Présidents des Commissions, qui en informeront à l'avance MM. les Maires.

Pour les prix qui devraient être payés, en cas de réquisition d'ici au 31 décembre 1877, selon la catégorie des animaux, voir les affiches.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Le concours fondé par le Comice agricole de Seine-et-Oise aura lieu, en 1877, le dimanche 17 juin, à Ws, sur les terres de M. le comte de Kersaint, cultivées par M. Adolphe Chéron, fermier. Tous deux membres du Comice.

On pourra s'y rendre par le Chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Dieppe par Pontoise (station d'Ws-Marines).

Départs de Paris (gare Saint-Lazare, trains omnibus), le matin : 6 h. 30 et 11 h. 40; le soir : 4 h. et 8 h. 30; Départs de la station d'Ws-Marines, pour Paris (trains omnibus), le soir : 4 h. 6 et 10 h. 32. — Billets d'aller et retour à prix réduit.

Les demandes à concourir doivent être adressées *af-franchies*, à M. Richard de Jouvance, secrétaire du Comice, à Versailles, boulevard de la Reine, 34 : pour les concours donnant lieu à des visites, avant le 20 mai; — pour les prix de moralité, avant le 3 juin; — pour le *Labourage*, les *Animaux*, les *Produits agricoles et horticoles* et les *Instruments* (concours spéciaux exceptés), les déclarations seront reçues jusqu'au 17 juin, avant dix heures du matin, sur le champ du Concours.

— Monseigneur Mabile, évêque de Versailles, qui était malade à Rome depuis quelque temps, y est mort dans la nuit de mardi à mercredi.

— Le Comice agricole des arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins tiendra sa réunion annuelle le dimanche 3 juin prochain, à la ferme d'Emans, exploitée par M. Chollet.

FOIRE DES BARRICADES A CHARTRES.

MM. les Cultivateurs et Marchands de bestiaux sont informés que le Grand jour, pour la Foire aux Moutons, sera cette année le mardi 15 mai, et le second jour le jeudi 17.

Quant aux Vaches, le Grand marché tiendra le jeudi 17 mai.

Grand Concours de musique à Dourdan.

(6 Mai 1877.)

Dourdan en Hurepoix est une ville charmante, ses habitants sont hospitaliers, son conseil municipal est en grande majorité républicain, son nouveau maire est un homme sympathique. Aussi, grâce à l'union de la municipalité, à la bonne volonté des habitants, nulle part on ne sait organiser des fêtes comme à Dourdan. C'est ce qui vient d'être prouvé une fois de plus, dimanche dernier, par le grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares organisé par la Société musicale de la ville, qui a pour président M. Hattier, pour vice-président M. Charles Baudry, directeur M. Marie, sous-chef de fanfare M. Grivot.

Plus de quatre-vingts sociétés avaient promis de venir concourir à Dourdan. Je ne sais si elles se sont toutes trouvées au rendez-vous, mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le matin, la ville était littéralement remplie de musiciens. Il y avait une gaieté, un entrain admirable. Du reste, les habitants n'avaient rien négligé pour bien recevoir ceux qui leur feraient l'honneur de venir les visiter. Toutes les maisons étaient décorées de drapeaux, de feuillage et de lanternes vénitienes. Des arcs de triomphe étaient dressés à chaque porte de la ville, des arbres verts étaient plantés dans toutes les rues. La ville était vraiment curieuse à voir.

Le concours de lecture à vue a dû commencer à neuf heures et demie.

Vers une heure et demie a commencé le défilé des sociétés. Cela a été le plus beau spectacle de la fête; c'était vraiment magnifique de voir descendre de la promenade du Parterre dans la ville toutes ces sociétés musicales bannières en tête, fanfares se succédant, rivalisant d'entrain; nous avons remarqué avec satisfaction la bannière d'Etampes, celles d'Etréchy, de Limours, de Moulthéry, etc.

Après le défilé, on a terminé les concours de lecture à vue, les concours d'exécution de solfège, et le concours d'honneur.

Oh! comme ils étaient émus! qu'ils étaient charmants tous les deux!

Elle, les yeux baissés et le front rougissant; lui, pâle encore et le sourire aux lèvres... ce doux et fier sourire des Bruneval.

Un bruit venant du dehors interrompit cette scène touchante.

Sœur Agathe vint nous annoncer que l'un des franc-tireurs demandait à parler à son jeune chef.

On n'attendait plus que lui. Le moment du départ était arrivé.

Que de pères, que de grand-pères surtout se fussent regimbés contre une telle épreuve et dans un pareil moment!

Chez le marquis pas d'hésitation, pas de faiblesse. Il embrassa son petit-fils, et lui dit :

— Pars, c'est ton devoir!... Tenez, monsieur, je me souviens d'une pièce de théâtre que mon maître me fit voir autrefois, à Paris, au Théâtre-Français. C'était une tragédie d'un Normand comme nous, me dit-il, et qui se nomme le grand Corneille. Quant au titre de l'ouvrage, je l'ai oublié. Mais il y avait là-dedans un vieux Romain qui disait des choses simples et sublimes. Ah! je me rappelle!... le vieil Horace, armant lui-même ses fils qu'il dévoue à la mort pour la patrie. Eh bien! le marquis de Bruneval, ce fut cela! Je le vois encore, disant à M. Henri :

— Va!

Nous l'accompagnâmes jusqu'au perron. La lune s'était levée, éclairant le paysage.

On voyait les prisonniers assis dans une espèce de charrette, à la suite de laquelle étaient attachées la plu-

Ces concours terminés, la distribution solennelle des prix à eu lieu sur une magnifique estrade dressée devant la mairie, en face des belles pelouses du Parterre, où les baladins avaient dressé leur tente et amusé le public toute la journée. Les concours ne s'étaient pas terminés aussi tôt qu'on le pensait; la distribution a été précipitée et n'a pas eu toute la solennité qu'on s'était proposée.

Le banquet, trop lentement servi, a été néanmoins très gai et très animé.

Au dessert, M. Ortiuguier, maire de Dourdan, conseiller d'arrondissement, s'est levé le premier pour remercier, au nom de la ville de Dourdan, les députés, les conseillers généraux, les sociétés musicales et les notabilités venues honorer de leur présence le concours de Dourdan.

M. Emile Carrey, député de l'arrondissement de Rambouillet, a remercié M. le maire de Dourdan, puis a porté la santé de M. le président de la République, de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, deuxième président de la République française :

D'abord, parce que l'usage constant de tous les pays libres est de porter avant tout la santé du chef de l'Etat;

Ensuite, parce que le président, fidèle à sa promesse et loyal exécuteur des volontés de la France, a fidèlement déféré à ses volontés, récemment encore, dans la dernière lutte politique;

Et, pour faire du toast à M. le président actuel de la République, un toast complet et tout-à-fait patriotique, je propose, a-t-il dit, à l'assemblée qui ne me démentira pas, j'en suis sûr, d'y joindre la santé du premier président de la France républicaine, l'illustre M. Thiers.

Ce toast a été converti de plusieurs salves d'applaudissements.

M. Journault, député de l'arrondissement de Sèvres-Versailles, s'est levé ensuite et a dit :

Je vous propose, Messieurs, de boire à la ville de Dourdan. En vous portant ce toast, je remplis un devoir qui m'est doux. C'est la première fois depuis les élections générales de 1876, qu'un membre de l'ancienne députation de Seine-et-Oise a l'honneur de se retrouver au milieu de vous, et je dois m'empêcher de saisir cette occasion pour remercier nos concitoyens de Dourdan, du concours si sincère et si dévoué qu'ils ont toujours prêté à leurs représentants durant les années critiques que nous avons traversées. La politique que nous avons toujours cherchée à faire prévaloir, et que nous avons fait prévaloir, en effet, Messieurs, c'est cette politique à la fois résolue et circonspecte, qui veut tout le progrès, mais qui le veut par une marche lente et sûre, qui ne veut rien précipiter, qui le demande au temps et à la libre discussion, qui répudie toutes les violences, ménage tous les intérêts, et qui, profondément respectueuse pour la religion et la patrie sincère, réclame avec non moins d'énergie, le respect de la liberté de conscience et celui des droits de l'Etat.

La ville de Dourdan s'est constamment associée à cette politique, je l'en remercie au nom de la députation de Seine-et-Oise, et la remercie également d'avoir affirmé ses sentiments en nous donnant le collègue que j'ai eu en face de moi, qui est dévoué à la même politique, et avec lequel il nous a été si facile de renouer ce faisceau d'affection et de confiance réciproques qui était comme le caractère de l'ancienne députation. Je la remercie enfin de l'accueil fraternel qu'elle nous offre aujourd'hui, de la belle et brillante fête dont nous sommes les témoins, et à laquelle je me reprocherais d'avoir mêlé quelques paroles sérieuses, si je ne savais que pour vous, Messieurs, les distractions charmantes du goût et de l'art ne sont pas exclusives des pensées graves et des préoccupations patriotiques.

Je bois à notre généreuse hôte, à la ville de Dourdan.

Après M. Journault, M. Lavallée, conseiller général, a ensuite porté la santé de la représentation de Seine-et-Oise et des députés présents, fidèles défenseurs de la République, de l'ordre et des intérêts du département et de la France entière.

Puis M. Albert Brun, sous-préfet de Rambouillet, a pris la parole et a dit :

M. le Préfet empêché aurait été heureux de se joindre à vous et d'assister à cette fête de l'art, cet apogée séculaire qu'on n'arrachera jamais à la France.

Au nom du sympathique administrateur du département, je remercie M. le Député de Rambouillet du toast qu'il vient de porter à M. le Maréchal-Président de la République, je le remercie d'avoir rendu avec l'autorité qui lui appartient un hommage public si juste et si respectueux à celui qui est aujourd'hui la personnification la plus haute, la plus vénérée de la Patrie parce qu'il a noblement, sans orgueil comme sans défiance, partagé sa gloire et ses grandes infortunes.

A mon tour, Messieurs, je vous propose de boire aux Sénateurs, aux Députés, aux Conseillers généraux de Seine-et-Oise, à ces esprits distingués animés d'un patriotisme sincère, à ces élus du suffrage universel dont nous tous fonctionnaires de la République devons être les serviteurs toujours respectueux et dignes.

M. Thuret, adjoint de Dourdan, et M. Renaud, adjoint au maire d'Abblis, ont porté des toasts aux sociétés musicales, à la municipalité de Dourdan, à M. Hattier, le dévoué, l'intelligent organisateur de la fête.

M. Laurent de Rillé, président du concours, a exprimé l'heureuse influence de la musique sur le sentiment du beau et du bien, et il a proposé de boire à la santé des dames de Dourdan, qui protègent la musique et donnent naissance à de bons musiciens.

part de leurs montures. Deux francs-tireurs, en selle déjà, se tenaient à l'avant. Près de la maison, Baptiste amenait les chevaux réservés pour notre Henri et son compagnon, qui devaient former l'arrière-garde.

Mon vieux maître semblait rajourni de vingt ans.

— Un instinct du cœur m'assure que nous te reverrons, dit-il à son petit-fils.

Déjà le cortège s'était mis en marche.

— Oh! oui, je reviendrai! dit Henri qui s'empressa de rejoindre ses compagnons.

Et tout disparut dans la nuit.

C. DESLYS.

(La suite au prochain numéro.)

— Les Ecoles, journal des étudiants, publient de charmants petits vers.

Cela s'appelle : le *Grammairien malheureux*. En voici une strophe :

Ah! fallait-il que je vous visse
Pour que vous me séduisiez,
Vieil Horace, armant lui-même ses fils qu'il dévoue à la mort pour la patrie. Eh bien! le marquis de Bruneval, ce fut cela! Je le vois encore, disant à M. Henri :
— Va!
Nous l'accompagnâmes jusqu'au perron. La lune s'était levée, éclairant le paysage.
On voyait les prisonniers assis dans une espèce de charrette, à la suite de laquelle étaient attachées la plu-

M. le sous-préfet a répondu en rendant hommage au talent de M. Laurent de Rillé, à ses œuvres populaires, à son dévouement pour l'art et l'enseignement musical.

Enfin M. Menault, invité au banquet par la municipalité de Dourdan, s'est levé et a dit :

Messieurs, vous avez porté la santé de la municipalité de Dourdan, vous avez bien fait; elle le mérite à tous égards.

Mais veuillez me permettre de ne pas oublier votre ancien maire ici présent, et de porter un toast à M. Diard, à ce vaillant pionnier, à cet ami dévoué de l'humanité, à l'homme que vous avez toujours trouvé sur votre chemin quand il s'est agi d'un conseil à demander ou d'un service à rendre; au maire qui a su si noblement, si dignement descendre du pouvoir, résigner ses fonctions pour les remettre en de plus jeunes mains, et qui a su se rallier aux idées républicaines de la nouvelle municipalité.

Après le banquet, les personnes qui n'étaient point forcées de partir par le chemin de fer, ont été invitées au cercle de Dourdan, où elles ont été reçues de la façon la plus agréable et la plus sympathique.

Les illuminations de la ville ont jeté un dernier reflet sur cette splendide fête, et la jeunesse a dansé joyeusement jusqu'à l'aube. Puis tout le monde a quitté Dourdan, heureux d'avoir assisté à un si beau concours, faisant l'éloge des habitants de Dourdan, des organisateurs de la fête, et surtout de M. Hattier, le président de la société musicale, qui s'est tant dévoué pour mener à bonne fin ce concours.

Quant à nous, nous sommes parti fier des succès remportés par la ville d'Etampes à ce concours.

Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller Douv-d'Anco.

Audience du mercredi 25 Avril 1877.

Première affaire. — Vol avec effraction. — Le sieur Lambert, entrepreneur de travaux de voirie, habite le hameau de la Grange-aux-Cercles, commune de Balainvilliers; le lundi 26 février dernier, il s'absente une partie de la journée avec sa femme et sa fille, pour se rendre au marché de Monthéry. Le soir, en rentrant dans sa chambre à coucher, située au premier étage de la maison, il s'aperçut que la gâche de la porte d'entrée avait été descellée, le bouton de la serrure était arraché; dans un tiroir du secrétaire on avait pris une somme de 800 francs en or. On n'avait point touché à d'autres valeurs qui se trouvaient dans le même meuble.

Les soupçons se portèrent sur la nommée Marie-Alexandrine Chatain, veuve Goulard, journalière, demeurant à la Ville-du-Bois, commune du voisinage; cette femme était dans un grand état de gêne, elle n'avait pour vivre que ce qu'elle gagnait à ramasser des pierres sur les routes; depuis le vol, on l'avait vue en possession de pièces d'or et elle avait payé d'anciennes dettes qu'elle avait.

Lambert se rendit chez cette femme; il l'interpella sur le vol dont il avait été victime et dont il l'accusait, et lui fit de vifs reproches. Cette scène eut lieu en présence de deux voisins qui se trouvaient là, les époux Sourdeau.

Après quelque hésitation, la femme Goulard finit par avouer sa culpabilité et fit connaître comment elle avait procédé.

Profitant de l'absence des époux Lambert, elle s'était introduite dans la cour de leur habitation par une petite porte donnant sur les champs, qui n'était pas fermée à clé; elle avait fracturé la porte de la chambre à coucher à l'aide d'un morceau de fer qu'elle avait trouvé sur les lieux. La clé était sur le secrétaire, elle l'avait ouvert et elle y avait pris non pas 800 francs, mais 720 francs seulement; elle avait déposé environ la moitié de cette somme et était encore en possession du surplus.

A la suite de ses aveux, l'accusée, accompagnée du sieur Sourdeau, alla chercher l'argent qui lui restait et qu'elle avait caché au fond d'un tonneau de cidre; elle le rapporta, il était enveloppé dans un linge encore humide. Elle restait ainsi au sieur Lambert 400 francs, et pour l'indemniser de ce qu'elle avait déjà dissipé, elle écrivit en entier un acte par lequel elle s'engageait à rembourser le sieur Lambert dans l'année, et après l'avoir signé, elle le remit à ce dernier en manifestant le repentir le plus vif et supplia (suivant ses expressions) qu'on ne lui fit point arriver de peine.

Ces aveux, faits en présence des époux Sourdeau, furent renouvelés par la femme Goulard au brigadier de gendarmerie de Longjumeau, auquel plainte avait été portée. Comme excuse elle alléguait son état de misère et des relations illicites qu'elle aurait eues avec le sieur Lambert.

Plus tard, et lorsqu'elle s'est vue poursuivie, elle a changé de système et essayé de rétracter ses premiers aveux; selon elle, l'argent qu'elle avait chez elle et celui qu'elle avait dépensé ne provenaient pas d'un vol, mais d'un don que lui avait fait le sieur Lambert, pour prix de ses complaisances. Selon elle, c'était Lambert lui-même qui avait imaginé de faire croire à un vol pour dissimuler ses prodigalités à sa femme et éviter des ennuis de ménage, et elle avait, dans ce même but, consenti à se prêter à cette comédie.

Le sieur Lambert repousse avec énergie, comme colomnieuses, les déclarations de la femme Lambert, et aucun fait précis n'est venu justifier les soupçons que l'accusée veut faire peser sur la moralité de ce dernier.

La femme Goulard est donc accusée de vol d'une somme d'argent commis avec effraction dans un édifice servant à l'habitation.

L'accusation a été soutenue par M. Gastambide, substitué de M. le Procureur de la République, et la défense présentée par M. Hennet de Bernoville, avocat du barreau de Versailles.

Declaré non coupable, l'accusée a été acquittée.

Deuxième affaire. — Viol. — Le nommé François-Joseph Duvernay, âgé de 49 ans, serrurier-tôlier et fumiste à Saint-Germain-en-Laye, comparait devant le jury sous l'accusation de viol sur une jeune fille de quatorze ans et demi, qui était à son service.

Le siège du ministère public est occupé par M. Gastambide, substitué de M. le Procureur de la République. M. Moissour, avocat du barreau de Versailles, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Duvernay a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Audience du jeudi 26 Avril 1877.

Première affaire. — Attentat à la pudeur. — Le nommé Marin, cultivateur à Vico, comparait devant le jury sous l'accusation d'attentat à la pudeur sans violence sur une petite fille de sept ans.

Le siège du ministère public est occupé par M. Rudelle, substitué de M. le Procureur de la République. M. Brossard, avocat du barreau de Paris, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Declaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, l'accusé a été condamné à la peine de l'emprisonnement pendant quinze mois.

Deuxième affaire. — Attentat à la pudeur. — Un jeune homme de 25 ans, le nommé Guillaume-Marie Lepolotte, né à Saint-Nicolas-du-Palein (Côtes-du-Nord), terrassier, sans domicile fixe, vient également répondre à une accusation d'attentat à la pudeur sans violence sur une jeune fille âgée de douze ans.

M. Rudelle, substitué de M. le Procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M. Marchand fils, avocat du barreau de Versailles, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Declaré coupable avec admission de circonstances atténuantes en sa faveur, l'accusé a été condamné à la peine de l'emprisonnement pendant une année.

Audience du vendredi 27 Avril 1877.

Première affaire. — Coups par un fils à son père. — Le nommé Léon Bourdet, âgé de 36 ans, maçon, demeurant à Mantes, se présentait, le 27 février dernier, vers midi, au domicile de ses parents. Il était en état d'ivresse. Il commença à prôner contre sa mère, qui déjeunait avec sa sœur; des propos outrageants accompagnés de menaces de mort. Son père, qui était rentré quelques instants après et s'était paisiblement mis à table, fut à son tour l'objet de grossières injures et de provocations aussi brutales que pueriles. Le voyant verser du vin à son jeune frère Célestin, survenu au cours de cette scène, l'accusé le somma sur un ton insolent de le servir à son tour; le frappa au poignet et renversa un verre et une bouteille. Le sieur Bourdet père, à bout de patience, se leva pour expulser son agresseur qui saisit une chaise et la brandit sur lui. Le pied de cette chaise fut brisé dans la lutte qui s'engagea à ce moment entre le père et le fils. L'accusé, terrassé, resta penché quelques instants immobile,

puis se relevant tout à coup et ouvrant son couteau qu'il venait de tirer de sa poche, se précipita sur son père pour l'en frapper, en s'écriant : « Il faut que je lui en enfonce huit centimètres dans le corps. »

Bourdet put, à l'aide de sa fille, désarmer ce forcené qui fut mis en état d'arrestation. A la suite de cette scène, l'accusé a tenté d'intimider son père et son jeune frère par de nouvelles menaces de mort, et a vainement cherché à obtenir de sa sœur des déclarations qui auraient fait disparaître sa culpabilité. Ses efforts, pour mettre obstacle à la manifestation de la vérité, n'ont servi qu'à démontrer à quel point il avait eu conscience de la gravité de ses actes.

En conséquence, Léon Bourdet est accusé de coups volontaires portés à son père légitime.

L'accusation a été soutenue par M. Gastambide, substitué de M. le Procureur de la République, et la défense présentée par M. De Vienne, avocat du barreau de Paris.

Declaré coupable, Léon Bourdet a été condamné à la peine de la réclusion pendant cinq années et la Cour dit qu'à l'expiration de sa peine, il sera placé sous la surveillance de la haute police pendant dix ans.

Deuxième affaire. — Meurtre. — Le dimanche 17 décembre dernier, vers onze heures du soir, les sieurs Cuvant et Grappin, domestiques de ferme chez le sieur Simon, cultivateur à Guiry, après avoir passé la soirée dans un bal public de Wy dit Joli-Village, à 1500 mètres de Guiry, retournaient gaiement chez leur maître, lorsqu'à deux cents pas environ de Wy, au lieu dit la Fontaine-Saint-Romain, ils rencontrèrent un individu auquel Cuvant, qui était quelque peu échauffé par le vin, demanda en plaisantant le chemin de Guiry. « Vous le connaissez aussi bien que moi, répondit l'inconnu, puisque vous travaillez tous les deux à Guiry, chez le sieur Simon; j'y travaille aussi. Je vous ne devriez point insulter un homme de quarante-six ans. »

C'est en tenant ces propos, mêlés de nombreuses grossièretés, que cet individu avait fait quelques pas dans la direction de Wy. Quand il fut à portée de ses interlocuteurs, il leur lança une dernière injure avec cette provocation : vous êtes trop lâches pour venir. Cuvant se retourna et, se rapprochant de lui, il lui demanda ce que cela signifiait. Aussitôt un coup de feu se fit entendre, une balle gros calibre lui perçora l'abdomen, et il s'affaissa entre les bras de son camarade. Il put, néanmoins, se traîner jusqu'à Guiry, et le lendemain on le transporta à l'hôpital de Magny, où il expira le 19 décembre, au milieu des plus affreuses souffrances.

Cuvant et Grappin n'avaient pu, dans l'obscurité d'une nuit d'hiver, distinguer les traits du meurtrier; Grappin avait seulement remarqué qu'il était coiffé d'une casquette, qu'il était à peu près de la même taille que lui, mais un peu plus fort; mais l'inconnu avait donné lui-même sur son individualité des renseignements utiles en disant qu'il était âgé de quarante-six ans et qu'il travaillait à Guiry; de plus, c'était un homme ayant à sa disposition une arme à feu et demeurant à Wy ou dans les environs, puisqu'il en suivait le chemin à onze heures du soir.

Ces diverses indications désignèrent de suite aux soupçons de Grappin et à ceux des agents de l'autorité, le nommé Germain-Joachim Blot, âgé de quarante-six ans, journalier à Wy, qui travaillait alors à Guiry, se coiffait habituellement d'une casquette, et tout le monde savait qu'il portait souvent sur lui un pistolet. Blot fut arrêté le 19; il opposa les dénégations les plus énergiques, mais l'accusation relevée contre lui les charges suivantes :

Le dimanche 17 décembre, Blot était allé à Guiry, et son maître lui avait remis une somme relativement assez forte qu'il lui devait pour salaire; il avait passé un certain temps à Guiry dans un cabaret, d'où il n'était sorti qu'à onze heures du soir, au moment de la fermeture des lieux publics; un témoin l'a vu passer vers cette heure, devant sa maison, se dirigeant vers Wy, où il était arrivé une heure après; ainsi Blot a parcouru, de onze heures à onze heures et demie, la route de Guiry, et une seule personne a été vue sur cette route, cette nuit, suivant la direction de Wy. Grappin et deux jeunes gens qui le précédaient de quelques minutes seulement, affirment ne s'être croisés qu'avec un seul individu, et il faut en conclure que Blot a nécessairement rencontré Cuvant et Grappin, à la même heure, suivant la même route en sens inverse; que lui seul avait pu les rencontrer et que lui seul, par conséquent, a pu donner la mort au malheureux Cuvant. De plus, le jour même de l'arrestation de l'accusé, un pistolet a été trouvé chez lui et l'armurier qui l'a examiné a constaté que cette arme avait fait feu récemment, c'est-à-dire quatre ou cinq jours seulement avant le jour de l'examen et, par suite, à une époque qui concorde parfaitement avec le jour du crime. Enfin, la balle qui a été extraite du corps de la victime avait subi des déformations que l'expert attribue à une introduction forcée dans le canon du pistolet de Blot.

L'accusé n'avait aucun motif de ressentiment contre Cuvant, il le connaissait à peine et n'avait jamais eu de difficultés avec lui; il est donc certain qu'il n'aurait pu se préméditer son crime et que ce serait seulement au moment où se serait produite sur la route la funeste altercation dont nous avons parlé ci-dessus, que la pensée du meurtre aurait germé dans la pensée de Blot.

En conséquence, Blot comparait devant le jury comme accusé de meurtre.

L'accusé a soutenu que ce n'est pas lui qui a tiré sur Cuvant, que le soir du meurtre il n'a même pas rencontré sur la route les deux jeunes gens et que ce n'est pas son pistolet qui a servi, car ce pistolet n'avait pas servi depuis environ trois semaines avant le meurtre.

A la suite des débats, M. le président a annoncé qu'il poserait la question subsidiaire de coups volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

L'accusation a été soutenue par M. Gastambide, substitué de M. le Procureur de la République. M. Renault, avocat du barreau de Versailles, a présenté la défense.

Declaré non coupable, l'accusé a été acquitté.

Audience du samedi 28 Avril 1877.

Affaire unique. — Castration. — L'accusé est un nommé Ernest-Auguste Guittard, âgé de 19 ans, demeurant à Baulne, qui aurait commis ce crime sur un nommé Bachelot, facteur rural.

M. Froidefond des Franges, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M. Gouillard, avocat du barreau de Versailles, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, la Cour ordonne que les débats auront lieu à huis-clos et la foule désappointée se retire.

Le jury a rapporté un verdict négatif. En conséquence, l'accusé a été acquitté.

Le mois de mai. — La nourriture en vert.

Si vous êtes venu à la campagne le premier jour de mai, vous avez remarqué sans doute, à certaines fenêtres, de magnifiques branches d'arbres en fleurs. Vous vous êtes demandé pourquoi ces fleurs arrachées aux arbres, portées aux maisons. Ah! c'est là encore une vieille coutume de nos ancêtres : cette branche, c'est un mai, un témoignage d'amour adressé à la jeune fille qu'on aime. Comment, en effet, mieux exprimer un sentiment tendre, délicat et pur qu'à l'aide d'une branche d'aubépine aux fleurs blanches, parfumées, douces aux regards, qui a le pouvoir de combattre les maléfices, et avec laquelle les Romains formaient d'élegants faiseaux aux jours d'hyménée, qu'ils attachaient aux berceaux des enfants nouveau-nés!

Aujourd'hui encore, dans certains villages de la Grèce, il paraît que les habitants, le premier jour de mai, jouchent d'herbes le seuil de leur maison et suspendent des couronnes de fleurs à la porte de leur fiancée. En Espagne, on pare une villageoise d'une robe blanche, on la couronne de fleurs et de feuillage, puis on l'assied sur un trône, et six jeunes compagnes, autour d'elle, quêtent pour Maïa, la déesse qui a donné son nom au mois des fleurs, mis sous la protection d'Apollon, le dieu du soleil.

Le premier jour de mai, les descendants de Romulus s'empressaient d'offrir des sacrifices aux lares, ces modestes dieux des familles, du foyer et de la concorde domestique, et, tout le mois, ils étaient en fête.

Le 21 mai, en mémoire du bannissement des Tarquins, on célébrait avec joie la fête du *Refugium*.

De même, dans nos fermes, quand un nouveau cultivateur prend possession d'une exploitation, les ouvriers ont l'habitude de planter un arbre à la porte de l'habitation. C'est une bienvenue qu'on souhaite au nouveau fermier, une espérance qu'on lui donne pour la réussite de ses moissons; c'est un emblème de félicité et de prospérité pour la ferme. Le mois de mai est, en effet, le mois des espérances; c'est l'époque où le cultivateur

voit ses réserves diminuer, mais celle aussi où de nouvelles récoltes lui promettent d'autres ressources. Bientôt, en effet, la faux fera tomber le seigle-fourrage, les vesces, le trèfle incarnat et la luzerne, et les animaux privés depuis longtemps de l'herbe tendre, seront enfin mis au vert. Il faut les voir, les pauvres bêtes, comme elles mangent avidement ces primeurs, comme aussi les mamelles des vaches se gonflent, comme le lait augmente, comme il se parfume, comme il devient meilleur!

Mais il faut y faire attention, cette nourriture si appétissante à ses dangers, et au lieu d'être salubre aux animaux, après la nourriture échauffante de l'hiver, elle peut devenir une cause de mort quand le cultivateur n'en surveille pas l'usage. Les fourrages verts, quand ils sont humides et qu'on les laisse manger trop abondamment, déterminent souvent la météorisation des ruminants. C'est une indigestion avec un grand dégagement de gaz dus à une fermentation interne et très-rapide. En quelques heures, l'animal qui, peu de temps avant, était heureux et bien portant, ne tarde pas à être inquiet, agité; son ventre se tend considérablement, surtout du côté gauche; le poulx s'accélère, la face se grippe, la respiration devient difficile, la suffocation est imminente et la mort arrive.

Il importe, maintenant surtout que le bétail est devenu si cher, d'empêcher les mauvais effets de la nourriture au vert, qui bien administrée doit être salubre. Mais pour cela, il faut que la personne chargée des animaux ait soin de ménager la transition de la nourriture sèche à la nourriture verte. On doit commencer par la mêler au sec, et pour opérer ce mélange d'une manière plus complète, on peut hacher le tout au hache-paille, et ne donner d'abord que fort peu de vert, puis en augmenter successivement la quantité jusqu'à ce qu'il constitue le seul fourrage. Un autre procédé consiste à couper les herbes quelque temps avant de les distribuer. Légèrement fanées, elles nourrissent mieux, déterminent moins souvent des indigestions, mais il faut avoir soin de les étendre en couches minces pour prévenir la fermentation. En prenant ces précautions, il n'y a aucun inconvénient à donner le vert à discrétion, surtout s'il est administré peu à la fois et souvent.

De même, pour les moutons, on peut sans danger les mener paître dès le matin en ayant soin de leur donner un peu de paille à manger avant de sortir. Le berger devra aussi faire bien attention, s'il conduit son troupeau dans les minettes, les trèfles et les luzernes, de ne l'y faire entrer que quand il sera déjà en partie rassasié, et encore ne faut-il pas l'y laisser séjourner, autrement il serait exposé aux accidents de la météorisation.

Les porcs peuvent être également mis au vert. Aux pommes de terre et racines cuites, on substituera, avec grand avantage, le trèfle et la luzerne. En ayant soin de leur réserver les poussees les plus jeunes et les plus tendres, ces animaux se trouvent parfaitement de cette nourriture qui, sous tous les rapports, leur convient mieux que le pâturage.

En certains endroits, on donne aussi, en mai, du vert aux chevaux; c'est une bonne habitude, surtout quand le travail auquel on les soumet n'est pas trop pénible. Le vert les rafraîchit, puis prévient aussi chez eux l'irritation que détermine, souvent, l'emploi trop prolongé des aliments secs.

(Bulletin français.)

— Un remboursement imprévu. — L'Abelle Caennaise rapporte un fait bien curieux qui s'est passé dans le canton d'Ourville :

« Un cultivateur d'Ourville, nommé Bons, avait mis dans son armoire la somme de 900 fr. en cinq billets de banque (quatre de 100 fr. et un de 500).

« Les souris y pénétrèrent et se mirent à grignoter la fortune du brave cultivateur, qui ne trouva plus que des miettes lorsqu'il voulut se servir de son trésor. Que faire pour rentrer dans ses fonds? Il alla trouver son propriétaire, M. Eugène Gouillotin, conseiller général de Dondeville, qui voulut bien se rendre à Ourville; et là on se mit en devoir de ramasser ce que les souris avaient bien voulu laisser.

« On envoya le tout à Paris, à la Banque de France, qui essaya de recomposer les billets, mais en vain. L'employé de la Banque chargé de ce travail dit alors que l'expérience ayant démontré que les souris ne mangent pas le papier, mais le déchiquetaient pour en tapisser leurs nids, il serait utile d'en rechercher les fragments.

« En effet, M. Bons ayant démoli la muraille où se trouvait établi le nid de ses rongeurs, trouva tous les morceaux qui manquaient pour reconstituer ses billets de banque, et il a le bonheur aujourd'hui d'être intégralement remboursé. »

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 3,800 fr., versés par 31 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 5,363 fr. 46 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,800 fr., versés par 27 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,942 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 1,356 fr., versés par 11 déposants.

Il a été remboursé 430 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,320 fr., versés par 18 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 2,460 fr. 51 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,760 fr., versés par 26 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 500 fr.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés, le dimanche 20 de ce mois, en raison de la fête de la Pentecôte.

Marché aux bestiaux du 5 Mai 1877.

	Amenés.	Vendus.
Moutons.....	49319	8175
Taureaux.....	6	2
Vaches.....	109	61
Chevaux.....	63	29
Porcs.....	120	58
Anes.....	43	7
Total.....	49630	8332

Les foires spéciales en moutons, ordinairement très-importantes, qui se tiennent à Bourges et à Braucelles, le 3 mai, ont eu pour effet d'approvisionner considérablement notre marché, par cette raison que les ventes avaient été lentes dans ces deux localités; les transac-

tions n'en ont pas été plus actives sur notre place, à cause des cours très-fermes qui se sont maintenus sur cette espèce de bétail; nous ajouterons que, contrairement au marché précédent, l'absence des bouchers de Paris et des environs s'est fait remarquer; aussi, il n'y a eu que des achats par la culture; cependant, vers la fin du marché, les prix avaient baissé. — Les vaches et les chevaux ne présentaient pas le bon choix habituel; aussi, ils se sont vendus difficilement. — Les porcs n'ont donné lieu à aucune affaire sérieuse.

Malgré la présence d'une foule d'étrangers, ce marché, bien que présentant un ensemble satisfaisant de toute espèce de bétail, n'a pas eu les résultats auxquels on pouvait s'attendre; ceci résulte de la stagnation que l'on signale dans toutes les affaires commerciales, probablement par suite des événements qui s'accomplissent actuellement. Cependant, beaucoup de porcs sont encore retenus pour le marché du 2 juin prochain.

Objets trouvés.

Le 28 avril dernier, le sieur Fabian a trouvé, sur le carrefour du moulin Sablon, un panier à deux anses qu'il a déposé au bureau de police, où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

LE GRAND CIRQUE AMÉRICAIN

J.-W. MYERS

Place du Château-d'Eau, à Paris,

Donnera, le Lundi 14 Mai, à sept heures et demie du soir, sur l'emplacement du Marché-aux-Bestiaux, une seule représentation.

Parmi les choses remarquables que cet établissement colossal offre à la curiosité du public, nous citerons : sept lions mâles, adultes, et huit éléphants prodiges domptés et présentés par le célèbre JOAN COOPER; une famille arabe, bédouins ou enfants du désert; enfin, toute une famille d'indiens sauvages ou peaux rouges, les premiers indigènes de l'Ouest de l'Amérique du Nord qui aient été amenés en France, et qui, dans cette représentation, paraîtront dans leur costume extraordinaire, et exécuteront des exercices vraiment merveilleux.

A quatre heures de l'après-midi, une brillante cavalcade parcourra les principales rues de la ville.

(Pour les détails, voir les affiches, brochures, prospectus, etc.)

L'agent général, LOUIS KALOSDY.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 2 et Dimanche 3 Juin.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le premier dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris. 4-1

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 7 Mai. — BRILLON Charles-Henri, rue Saint-Jacques, 413. — 7. CAILLETTE Léon-Louis, rue du Perray, 53. — 7. MORISSET Ernest-Victor, rue de la Boucherie, 41. — 7. PLEUET Louise-Blanche, place Saint-Gilles, 22. — 9. CAILLET Marie-Désirée-Estelle, rue du Perray, 10.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : BOUCHER Prosper-Victor-Durville, 26 ans, employé de commerce, faubourg Saint-Denis, 42, à Paris; et D^{lle} CAQUET Clara-Émilie, 21 ans, sans profession, rue Saint-Martin, 59.

DÉCÈS.

Du 5 Mai. — DUPART Georges-François, 58 ans, cordonnier, rue Saint-Jacques, 135. — 7. MILLET Madeleine, 79 ans, journalière, veuve Bordier, rue d'Enfer. — 8. ROUSSEAU Louis-Etienne, 68 ans, portefaix, rue de l'Alun, 13. — 10. CARRÉ Augustin-Jean-Léopold, 89 ans, rentier, rue de la Plâtrerie, 4. — 41. POUPPIER Eugène, 39 ans, truffier, rue Basse-des-Groisneries, 14.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

GOVERNEMENT ÉGYPTIEN

En conformité des avis précédemment publiés par le représentant à Paris du Gouvernement Égyptien, le Comptoir d'Escompte de Paris fait savoir que le coupon dit Intercalaire, représentant les intérêts arriérés sur les Obligations des Chemins de fer Égyptiens et du Port d'Alexandrie, pour la période du 15 juillet au 15 octobre 1876, soit 6 fr. 25 c. par obligation, sera payé au Comptoir d'Escompte de Paris et à son Agence à Londres, à partir du 11 mai courant.

CONVERSION ÉGYPTIENNE

Les porteurs de la Dette d'Égypte (emprunts 1862, 1868, 1873), qui ont effectué des dépôts en anciennes obligations, en vue de prendre part à la Répartition du 5 0/0 privilégié (Chemins de fer Égyptiens et port d'Alexandrie), non réclamé par les ayant droit et devenu disponible, en conformité du précédent avis publié le 23 mars dernier, sont informés qu'il leur sera attribué 2 fr. 77 0/0 sur le montant des Obligations de l'ancienne dette consolidée, présentées par eux à la conversion, en tant que ce prorata ne dépassera pas le nombre d'obligations anciennes déposées en garantie.

La remise des titres s'effectuera aux guichets où les dépôts spéciaux ont eu lieu, à partir du 16 mai courant.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE Du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, éourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acuité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consorption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure n° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 6 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 72 tasses, 10 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 5 et 60 fr. franco en France. — DÉPÔTS à Etampes, chez THAUMAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIPRON, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous ees prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES. (66^{me} Année.)

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième, En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville, D'UN

CORPS DE BATIMENTS

Avec Cour derrière close de murs. AISANCES ET DÉPENDANCES, Sis à Pussay, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Mardi 29 Mai mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que: Par suite d'une surenchère du sixième faite en exécution des articles 708 et 709 du Code de procédure

civile, au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée et dénoncée à MM. Buret-Savouré, Waelkens et Maunoury, ci-après nommés;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de M. Eugène-Alphonse DARGERÉ, ouvrier en laine, demeurant à Pussay;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence ou eux dûment appelés, de:

1^o M. Charles-Eugène Langlois, fabricant de bonneterie, demeurant à Pussay;

Adjudicataire surenchère;

2^o M. Louis Buret-Savouré, propriétaire, demeurant à Pussay; Au nom et comme tuteur de droit de: 4^o « Paul-Marie-Joseph Buret; — 2^o Pierre-Marie-Hippolyte Buret; — 3^o Jules-Marie-Auguste Buret, ses petits-enfants mineurs, « issus du mariage d'entre feu M. Pierre-Auguste Buret, en son vivant fabricant de bonneterie à Pussay, et de feu madame Ernestine-Angela Lefebvre, sa femme, depuis épouse du sieur Waelkens, ci-après nommé. »

Ayant pour avoué constitué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

2^o M. Jules-Auguste-Désiré Waelkens, médecin, demeurant à Pussay;

En qualité d'usufruitier pour partie;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, avoué près ledit Tribunal d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue St-Jacques, numéro 5;

Ayant poursuivi la vente de l'immeuble surenchéri;

Et encore de M. Jules Maunoury, cultivateur, demeurant à Saint-Léger-des-Aubées, canton d'Auneau (Eure-et-Loir);

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Buret, sus-nommés. »

Procédé, le Mardi vingt-neuf Mai mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, à la vente par adjudication sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et sur la mise à prix ci-après indiquée, des immeubles qui avaient été adjugés à M. Langlois, sus-nommé, suivant procès-verbal reçu par M^e Jacob, notaire à Angerville, le six mai courant, et dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

(Premier lot de la première adjudication.)

Trois espaces et demi de BATIMENTS couverts en tuiles, comprenant une grange, quatre pièces d'habitation à côté, avec grenier au-dessus, petit appentis divisé en cuisine et autre petite pièce au bout, cave sous ces bâtiments, cour devant lesdits bâtiments et autant qu'il en emportent, petite cour derrière close de murs; tenant d'un côté est, Bertrand Lemoine et Robert Bourdeau, d'autre côté les bâtiments et portion

de cour compris au deuxième lot, par devant la grande rue de Pussay, et par derrière la rue de l'Eglise et Samson Thomin.

Sur la mise à prix fixée par la surenchère à 4,750 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

Au greffe du Tribunal où est déposé un extrait du cahier des charges;

A Angerville,

En celle de M^e JACOB, notaire;

A Gommerville,

En celle de M^e BERTHON, notaire;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le onze mai mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le onze mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio 148 verso, case 8. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES

ADJUDICATION

A MILLY (Seine-et-Oise),

En l'étude et par le ministère de M^e SERGENT, notaire,

Le Dimanche 27 Mai 1877,

A deux heures de relevée,

DE LA

FERME DE ROINVILLIERS

Canton de Méréville, arrond^e d'Etampes.

173 HECTARES DE TERRE.

Revenu net d'impôts 7,250 francs.

Mise à prix 150,000 fr.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

TRÈS-BELLE MAISON

De construction récente,

Avec

Écurie, Remise, Communs, Jardin et Dépendances, Serre, Salle de bains, Pièce d'eau empoisonnée, Calorifère et Gaz,

Sise à Etampes, rue de la Boucherie, n° 1^{er}, Contenant environ 3400 mètres.

Appartenant à M. Charles LEFEBVRE.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M. LEFEBVRE, soit à M^e DARDANNE, notaire. 3-3

SAINT RAPHAEL

Vin fortifiant, digestif, tonique, reconstituant; goût excellent, plus efficace pour les personnes affaiblies, que les ferrugineux, que les quinas. Prescrit dans les fatigues d'estomac, la chlorose, l'anémie, les convalescences. Détail chez M. ENGRAND, et principales Pharmacies à 3 fr.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION du Guano du Pérou. 39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, 39, PARIS. Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO CO. LIM. NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU GUANO DU PÉROU en vertu du contrat du 7 Juin 1876. VENTE SELON L'ANALYSE Tarif Réduit. DÉPÔTS EN FRANCE: Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Nantes.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de Justice.

A ÉTAMPES, RUE PAVÉE, N° 10

Le Jeudi 17 Mai 1877, heure de midi

Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Meubles de chambre à coucher, tels que : Armoire à glace en acajou et Armoire en noyer, Commodes, Secrétaire, Guéridon, Lavabo, le tout en acajou, etc.

Meubles de salon, tels que : Fauteuils et Chaises recouverts de damas grenat, Guéridon, Tables à jeu, etc.

Salle à manger composée d'un Buffet-Étagère, Table à allonges et Chaises cannées en acajou, Suspension, etc., etc.

Un Piano droit en palissandre, de Pape, 44 Machines à coudre neuves, grandes Glaces, Pendule et Candélabres, Tableaux, etc., etc.

Linge, Effets d'habillement à usage d'homme et de femme, Vaisselle, Verrerie, Batterie de cuisine en cuire et fer battu, et autres objets de ménage.

AU COMPTANT.

A VENDRE

BON CAFÉ

Exploité à Etampes.

S'adresser à M. LEBRET, rue Saint-Jacques, 9, à Etampes.

VILLE DE PARIS.

ADJUDICATION même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 15 Mai 1877, à midi, de la Concession pour 10 années, du Fauchage des Pelouses du Bois de Boulogne et de l'exploitation du Pré Catalan. Mise à prix de la redevance annuelle 40,000 fr. S'ad. aux notaires, M^e Mahot Delaquerrantonnais, rue de la Paix, 5, et M^e J.-E. Delapalme, rue Auber, 11, Paris, dépositaire du cahier des charges. 2-2

A CÉDER

LE

BAIL

Restant encore à courir pour 15 ans,

D'UNE TRÈS-BONNE FERME

En parfait état de culture,

Dans l'arrondissement d'Etampes.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e BUISSON, notaire à Milly. 4-3

La CURE RADICALE de cette infirmité si dangereuse et si gênante est aujourd'hui un fait accompli. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre Simon, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, M. Bezon et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 24-19

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

RÉSUMÉ de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit

Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons émis, des appels de fonds, etc.

Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.

Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8^o

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 3 mai 1877 au 9 inclus.

Table with columns: Noms des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL. Rows include Boulland-Boulland, Constancien Raphaël, Baudet, Rottier, Gauché, Brosnonot-Lesage, Brosnonot-Brossonot, Marchon, Hautefeuille, Gillotin, V^e Chevallier-Nabot, Gaurat, Lebrun, Boulland Alexandre, Genty.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 8 Mai 1877.

Restant de la veille. 4.292 89 Arrivages du jour. 790 63 Total. 4.082 52

Ventes du jour. » » » Restant disponible. 4.443 77

Prix moyen du jour. 44 fr. 32 c.

Grains.

Blés du rayon. 28 00 à 29 00 Orges de Beauce. 22 00 à 23 00 Escourgeons. 00 00 à 20 50 Avoines noires. 22 75 à 23 25 — grises. 19 50 à 20 50 Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 2 Mai. 1^{re} qté 2^e qté 3^e qté Foin. 67 à 69 61 à 63 55 à 57 Luzerne. 60 à 62 56 à 58 52 à 54 Regain de luzerne. 49 à 51 46 à 48 43 à 45 Paille de blé. 41 à 43 36 à 38 32 à 34 Paille de seigle. 36 à 38 33 à 35 30 à 32 Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include 5 Mai 1877, Froment, Méteil, Seigle, Orges, Avoine, Cours des fonds publics.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 12 Mai 1877.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes Etampes, le 12 Mai 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.